

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la présidence de M. PAPIN Jean-Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14 (1 procuration)

Présents : M. PAPIN Jean-Bernard, Mme COURBIN Isabelle, M. LARRIEU-MANAN Damien, M. GUILLEMETEAUD François, Mme BARRAUD Hélène, M. VANDEKERCHOVE Alexis, Mme CALLEDE Anne, M. PIERRET Frédéric M. MORENO Hugues, M. DUBOURG Pierre, Mme DELMAS Marina, M. LACAZE-LABARRERE Cédric, Mme TRIBOUT Aline.

Absents : Mme MINISTRAL Christelle (procuration à Mme COURBIN Isabelle)

Secrétaire de séance : Mme TRIBOUT Aline

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1) DELIBERATION N° 2020048 **LOYERS MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Mesdames DUBOURDIEU et TRIBOUT au sujet des augmentations appliquées depuis deux ans sur les loyers de la Maison d'Assistants Maternelles.

Il explique que des travaux d'isolation restent à faire sur ce bâtiment et qu'il serait opportun de ne pas appliquer ces augmentations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas appliquer ces augmentations et ce rétroactivement.

Par conséquent :

- Le loyer reste fixé à 900,00 € jusqu'à nouvel ordre,
- Sur l'exercice 2019, annulation de titre pour un montant de 54,92 €
- Sur l'exercice 2020, émission d'un titre de réduction d'un montant de 174,99 €

2) DELIBERATION N° 2020049 **REGROUPEMENT ECOLE DE MUSIQUE PORTETS – VIRELADE - CASTRES**

L'association « La Clé des Vignes », école de musique de Portets – Virelade – Castres nous propose une association. Le nom de Saint-Michel de Rieufret serait associé aux trois autres communes.

Cette association permettrait aux Saint-Michelois et Saint Micheloises de bénéficier de tarifs préférentiels.

Une subvention dont le montant n'est pas imposé par « La Clé des Vignes » serait versée annuellement et fixée lors du vote du Budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches en ce sens.

3) DELIBERATION N° 2020050
EGLISE – RESTAURATION DE LA STATUE DE SAINT-ROCH – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant la restauration de la statue de Saint-Roch référencée sous le numéro IM33000795 classée au titre d'objet en 1969,
- et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE ce projet et décide de réaliser ces travaux pour un montant HT de 2 810,00 €,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat sur le chapitre des objets classés à hauteur de 50 % du montant HT,

ARRETE le plan de financement suivant :

➤ Subvention Etat – Drac -	1 405,00 €
➤ Autofinancement	1 405,00 €
➤ Soit un total de	2 810,00 € HT

CHARGE Monsieur le Maire des démarches afférentes à ladite subvention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'octroi et au versement de cette subvention.

4) DELIBERATION N° 2020051
DECISION MODIFICATIVE N° 1 - ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	V	S	Nature	Montant
20	2041581	137			SUBV. EQUIPEMENT VERSEES	3 960.00
Total						3 960.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	V	S	Nature	Montant
20	202	137			FRAIS DOCUMENTS URBANISME	3 960.00
Total						3 960.00

5) DELIBERATION N° 2020052
DECISION MODIFICATIVE N° 2 - LOYERS MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES
ANNULATION DE TITRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	O	V	S	Nature	Montant
67	673				TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	55.00
Total						55.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	O	V	S	Nature	Montant
011	615221				ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	55.00
Total						55.00

6) DELIBERATION N° 2020053
DECISION MODIFICATIVE N° 3 – FRAIS DE PERSONNEL
ANNULATION DE TITRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	O	V	S	Nature	Montant
012	6411				PERSONNEL	7 800.00
Total						7 800.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	O	V	S	Nature	Montant
022	022				DEPENSES IMPREVUES	7 800.00
Total						7 800.00

7) QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur Olivier RHÉ au sujet du port du masque à l'école pour les enfants de plus de 6 ans et visant à ouvrir un débat à ce sujet. Une réponse sera adressée lui confirmant que la municipalité doit tout mettre en œuvre pour permettre à l'école d'opérer dans de bonnes conditions sanitaires et donc appliquer le principe de précaution et respecter le protocole national qui prévoit le port du masque dès 6 ans sur les temps périscolaires comme sur le temps scolaire.*

- *Dans le cadre d'une prochaine prise en charge de la voirie et des espaces verts du Lotissement « Le Bois de Julia » une première visite sur place a été effectuée par Jean-Bernard PAPIN, Isabelle COURBIN et François GUILLEMETEAUD. Dans un premier temps, les peintures au sol abîmées, les haies non taillées ainsi que les voiries non réalisées dans la nouvelle partie ont été constatées.*
- *Une première réunion pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde est fixée au 8 décembre 2020 à 19h00 à la salle polyvalente.*
- *Une poubelle à bouchons sera installée à côté des bacs à verre.*
- *La peinture des passages piétons sur la route d'Arbanats et la route de Landiras vont être réalisés prochainement.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

Le Maire,

Les Conseillers,